

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Loïc LAUBIER

Absent : M. Philippe GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 04 Avril 2025
- 2) Décision du Maire 2025-01 : Virement de crédit de chapitre à chapitre – Budget Assainissement
- 3) Délibération acceptation des non-valeurs budget assainissement
- 4) Délibération autorisation prêt assainissement
- 5) Délibération demande de DCE
- 6) Délibération cotisation médecine du CDG
- 7) Délibération Zones d'accélération des énergies renouvelables
- 8) Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 04 Avril 2025

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 04 Avril 2025 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

Décision du Maire : Virement de crédit de chapitre à chapitre – Budget Assainissement

Vu la délibération n°2025-09 du 4 avril 2025, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%, sauf chapitre 12.

Vu la délibération n u m é r o 2025-14 du conseil municipal en date du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte activité 2024 doit être réglée sur le chapitre 014 — article 706129 qui n'a pas été crédité sur le budget primitif 2025, une régularisation doit être établie de la façon suivante

Ainsi, M. le Maire informe l'assemblée de cette décision conformément à l'article 2.

FONCTIONNEMENT :

A déduire Chapitre 011 6378	- 800.00 €
A rajouter Chapitre 014 706129	800,00 €
TOTAL	00,00 €

Délibération 2025-16 – Délibération acceptation des non-valeurs budget assainissement

M. le Maire indique que des titres de recettes restent parfois impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. En raison du seuil inférieur de poursuite par l'administration et d'un décès, le comptable public établi un état des produits irrécouvrables et demande que des dispositions soient prises pour l'admission en non-valeur de ces montants.

La liste des montants irrécouvrables pour 2021 et 2022 s'élève à 660.92 €.

M. le Maire après avoir donné le détail du montant total irrécouvrable, demande au conseil de voter.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

Délibération 2025-17 : Délibération autorisation prêt assainissement

Le montant à emprunter pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de Villatte ayant changé, il est nécessaire de délibérer afin de donner à M. le Maire l'autorisation de contracter cet emprunt et de négocier librement les conditions financières du prêt.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires, et que l'offre du Crédit Agricole Centre Loire a été retenue pour un montant de 57 000 € avec des frais de dossiers de 106 € pour une échéance trimestrielle de 793.19 € sur 30 ans, dont le taux d'intérêt fixe serait de 3,78 %.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'établissement du contrat de prêt.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

Mme DE FIGUEIREDO demande à ce que les frais de dossier soient offerts par l'établissement bancaire.

M. BIZOUARNE trouve le taux élevé. (Pour rappel le taux lors de la précédente consultation était de 3.54%).

Délibération 2025-18 - Délibération demande de DCE

M. le Maire propose que les travaux de voirie pour un montant de 24552.60 € TTC soient retenus dans le cadre de la programmation de la Dotation Cantonale d'Équipement 2024-2026.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

Délibération 2025-19 - Délibération cotisation médecine du CDG

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que jusque-là le centre de gestion (CDG) percevait les cotisations pour la médecine du travail puis reversait cette somme au groupe d'intérêt public (GIP).

A compter du 1^{er} Juillet 2025 le GIP pourra encaisser directement les cotisations, il faut donc délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer cette modification.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

Délibération 2025-20 – Délibération Zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle que nous avons déterminé des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables en 2023 et que nous avons déposé celles-ci dans le portail cartographique national.

Suite au Comité Régional de l'Energie du 13 Mai 2025, Madame la Préfète nous demande de prendre une nouvelle délibération afin de donner un avis conforme sur les zones que nous avons déposé sur le portail.

M. le Maire précise qu'il n'y a eu aucun changement concernant ces zones depuis, il propose au conseil de délibérer à ce sujet.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité.

Questions diverses

Nous avons perçu de la DETR pour les pompes à chaleur à hauteur de 25% pour un montant de 17630 €. Les travaux ont commencé dans l'un des deux logements de Sourdes le 16/06/2025.

Les travaux de voiries vont commencer début Juillet 2025.

Concernant l'offre parue pour le poste à temps partiel en tuilage avec notre secrétaire de Mairie, M. BAUGET et Mme SURELLE ont contacté dans un premier temps les personnes de la fonction publique ayant candidaté, deux nous répondu ne pas avoir postulé, deux ont refusé après avoir compris que l'offre concernait un temps partiel.

Nous avons donc reçu les trois personnes n'émanant pas de la fonction publique, c'est l'agent du SIRP mis à disposition de la Mairie qui a été recruté pour le poste.

Un agent communal quitte l'effectif pour retraite.

Les jeux extérieurs vont être implantés à Passy les Tours à compter du 23/06/2025.

Le marché pour les travaux d'assainissement de Villatte a été notifié.

La convention pour la restauration des mares avec la Communauté de Communes les Bertranges a été signée et concerne les mares de la Verrinerie et de Dourdon.

Les travaux de réfection des murs d'enceinte de l'école vont débiter début Juillet 2025.

Suite au signalement de M. BONETTI lors du précédent conseil concernant la D1 et de son caractère dangereux en cas de pluie, un mail a été envoyé au Conseil Départemental pour les informer de ce problème.

Jeudi 26 Juin 2025 à 14h00, un COPIL (Comité de Pilotage) sur l'Ambroisie aura lieu dans le cadre du FREUDON à la salle des Fêtes de Varennes-les-Narcy avec Madame la Préfète.

Assainissement : Suite à une réunion sur l'environnement M. BAUGET et Mme SURELLE ont contacté l'agence de l'eau via la Communauté de Communes les Bertranges pour avoir plus d'informations concernant les conditions d'attribution des aides. La question a également été posée à Madame la Préfète de Région.

Mme DE FIGUEIREDO propose de poser la question à un conseiller juridique.

La séance est levée à 19 h 35.

A l'heure actuelle nous n'avons aucune réponse précise, nous reviendrons vers vous dès que nous aurons la réponse.

La référente de la Gendarmerie appelle tous les mois pour s'informer des problèmes qu'il y aurait sur la commune.

Point Marché Nocturne : Mme DE FIGUEIREDO demande à ce que les conseillers participent à cet évènement.

Début de l'installation à 8h30 samedi 28/06/2025

Le secrétaire de séance,
Serge BULIN



Le Maire,
Alain BAUGET

